

désigner celui qui en serait chargé. Par conséquent, même si le rapport a été payé par Air-Canada, le ministre en détient un exemplaire; qui pourrait nier que cette entreprise de lignes aériennes relève du gouvernement? Si le gouvernement déclare que ces renseignements sont d'ordre confidentiel, tandis qu'une société qui est une émanation de la Couronne en communique au public une partie, il me semble bien qu'il y a matière à la question de privilège. Il appartient au gouvernement de redresser le tort qu'il nous a fait en rendant publics des passages du rapport en cause.

Je tiens à revenir sur ce qu'a dit mon chef, l'honorable représentant de Burnaby-Coquitlam. Il me semble que la ligne de conduite du ministre des Transports est tout indiquée. Je veux bien accepter que le gouvernement ne rende publics que les passages du rapport qui pourraient faire la lumière sur cette affaire. S'il formulait une réserve de ce genre, je serais trop heureux de l'appuyer.

**L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre):** Avant de formuler des commentaires, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Aurait-il la bonté de vérifier les chiffres indiqués par M. MacGregor et contenus dans l'article de journal? S'agit-il ici des frais supplémentaires nécessités par le maintien de la base à Winnipeg?

**L'hon. M. McIlraith:** La question contrevient au Règlement. (*Exclamations*) L'honorable député voudrait que je lui communique le contenu du rapport, tandis que je me suis constamment refusé à le faire pour des motifs que j'ai indiqués. Mon honorable ami obtiendra une réponse à sa question lorsque le résumé du rapport sera déposé sur le Bureau de la Chambre. Je ne puis lui répondre immédiatement.

**L'hon. M. Churchill:** Nous faut-il alors accepter la déclaration de M. MacGregor, selon laquelle il s'agit ici des frais supplémentaires exigés par le maintien de la base à Winnipeg — ou ferions-nous bien de rejeter cette déclaration? Le problème se complique de ce fait. Loin de moi la pensée d'accuser M. MacGregor d'avoir formulé une contre-vérité. Mais s'il nous a communiqué un chiffre exagéré, qu'on nous le dise immédiatement. Ce chiffre pourrait influencer la décision du gouvernement; s'il était erroné, dans quelle situation nous trouverions-nous?

Il me semble que le gouvernement doit nécessairement intervenir. Le ministre nous a répété qu'il se fie à ce rapport afin d'en venir à une décision sur la base de Winnipeg. Les autres députés de Winnipeg n'ont même pas pu jeter un coup d'œil sur ce document. Je n'ai même pas vu l'ouvrage, mais il semble bien que le président d'Air-Canada a rendu

[M. Knowles.]

publique une partie du rapport. Si le gouvernement se propose de prendre une décision en se fondant sur les chiffres cités par le président, qu'on nous dise si ces chiffres sont exacts ou erronés. Le gouvernement doit prendre immédiatement les mesures qui s'imposent pour élucider la question, cela ne fait pas l'ombre d'un doute.

Le gouvernement du Manitoba a demandé que le rapport puisse être examiné, ce qui lui permettrait d'exposer les faits. A vrai dire, le premier ministre a demandé à ce gouvernement de présenter un nouvel exposé. C'est ce qu'il a fait en juin dernier et il a reçu l'assurance, de l'avis de toutes les personnes présentes il s'agissait bien d'une assurance, qu'il serait tenu compte des autres éléments en cause en plus du rapport faisant suite à l'enquête Dixon-Speas sur la conjoncture économique. En ce qui concerne la base de Winnipeg, la situation est passablement insolite, du fait que l'entretien des avions à réaction moyen-courrier ne sera pas assuré à cet endroit et que les *Viscount* doivent être retirés du service. Il s'ensuit donc que cette assurance n'était en quelque sorte qu'un moyen de dorer la pilule, afin de calmer les citoyens de Winnipeg et le gouvernement manitobain.

Cette motion, monsieur l'Orateur, est certes d'une étonnante modération. En effet, tout ce qu'elle dit, c'est que le gouvernement devrait aviser sans délai à rendre le rapport public. Comme l'a signalé le député de Winnipeg-Nord-Centre, il a essayé de témoigner la plus grande bienveillance au gouvernement, ce qui, de sa part, est une attitude qui ne sort pas de l'ordinaire.

**M. Knowles:** Règlement!

**L'hon. M. Churchill:** La façon dont il a libellé la motion permettra au gouvernement de s'en tirer assez facilement. Cependant, la situation a atteint le point où le gouvernement doit maintenant prendre des mesures pour dissiper toute équivoque. M. MacGregor donne-t-il un chiffre exact au sujet de la base de Winnipeg, ou bien embrouille-t-il la question? Il n'y a que le ministre, qui est seul à avoir lu le rapport, qui puisse démêler cette affaire.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Nous avons écouté le député de Winnipeg-Nord-Centre, qui a motivé sa question de privilège. Il a bien défendu sa cause, qui mérite l'appui de la Chambre. A mon sens, cette question de privilège montre bien la nécessité pour le Parlement de prendre des mesures pour obtenir des renseignements du gouvernement, qui est enclin au secret et au filtrage de l'information.

**Des voix:** Règlement!